

# CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



World Health  
Organization

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Agenda Items 2, 3, 4, 5, 7.1, 8

CRD4

## JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME CODEX COMMITTEE ON RESIDUES OF VETERINARY DRUGS IN FOODS

Twenty-third Session

Houston, Texas, United States of America, 17 – 21 October 2016

### COMMENTAIRES DU SENEGAL

**Point 2 de l'ordre du jour: Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires: CX/RVDF 16/23/2**

**Position:** Le Sénégal prend acte des questions soumises par:

⑩ CCA 38 concernant:

-Amendement du Manuel des procédures;

-Normes relatives aux textes adoptés aux étapes 8 et 5/8;

-Projet de LMR pour la Somatotrophine bovine;

-Approbation de nouveaux travaux pour l'élaboration de nouvelles normes et textes connexes; et approbation des travaux interrompus.

⑪ CCA 39 concernant:-

- Cohérence des textes sur l'analyse des risques au sein des comités pertinents; et

- Travaux du Codex sur la résistance antimicrobienne

**Point 3 de l'ordre du jour: questions d'intérêt découlant de la 81ème réunion conjointe du comité des experts de la fao/oms sur les additifs alimentaires (JECFA) (CX/RVDF 16/23/3)**

**Position:** Le Sénégal prend acte des activités suivantes, menées depuis la dernière session du CCRVDF 22 et adhère aux différentes propositions

**Point de 4 de l'ordre du jour: rapport sur les activités de l'oie, y compris l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH) CX/RVDF 16/23/4**

**Position:** Le Sénégal apprécie l'étroite collaboration entre l'OIE et le Codex, en tant qu'un des organes pertinents de normalisation reconnu dans le cadre de l'accord SPS de l'OMC.

L'accent du travail de l'OIE en rapport avec le CCRVDF, a toujours porté sur la résistance antimicrobienne, mené en étroite collaboration avec la FAO et l'OMS, ainsi que sur la fourniture de soutien à l'initiative VICH.

Nous prenons acte des activités de l'OIE dans les domaines suivants:

1. Coopération entre l'OIE et la Commission du Codex Alimentarius
1. Renforcement des capacités
2. Le cheminement OIE PVS
3. Jumelage des laboratoires de l'OIE
4. Résistance antimicrobienne

**Point 5 :Avant-Projet de Recommandations de Gestion des Risques (RGR) pour le Violet de gentiane à l'étape: REP15/RVDF Annexe III**

**Problème & Justification:** La 78ème JECFA a conclu qu'il était inapproprié de fixer une DJA pour le violet de gentiane parce qu'il est génotoxique et cancérigène. Le violet de gentiane est structurellement comme la malachite verte. En conséquence, le Comité pourrait recommander les LMR parce qu'il n'était pas jugé approprié d'établir une DJA. La 78ème JECFA a également noté qu'il y'avait insuffisance d'informations sur les résidus.

**Position 1:** Nous appuyons la recommandation faite sur la proposition de gestion des risques figurant dans l'option 1 du document du Codex : REP15/RVDF (Annexe III) qui stipule que :

"Eu égard aux conclusions de JECFA sur les informations scientifiques disponibles, il n'existe aucun niveau sécurisant de résidus de violet de gentiane ou ses métabolites dans les aliments qui représentent un risque acceptable pour les consommateurs. Pour cette raison, les autorités compétentes devraient prévenir les résidus de violet de gentiane dans les aliments. Ceci est possible en évitant d'utiliser le violet de gentiane chez les animaux de production"

Nous souscrivons aux recommandations de la 78ème JECFA d'éviter toute DJA et les LRM pour le cas du violet de gentiane et de les traiter de la même manière que la malachite verte.

**Point 7 de l'ordre du jour : document de travail sur la présence fortuite des résidus des médicaments vétérinaires dans les produits alimentaires résultant des résidus des médicaments non utilisés dans les aliments de bétail (CX/RVDF 16/23/7)**

**Position:** Le Sénégal félicite le Groupe de Travail pour la qualité du document de travail en rapport avec la présence fortuite des résidus des médicaments vétérinaires dans les produits alimentaires résultant des résidus des médicaments non utilisés dans les aliments de bétail.

Nous demandons un examen plus approfondi du document au sein du groupe de travail et en séance plénière du CCRVDF, pour clarifier les questions diverses découlant des délibérations dudit groupe.

**Point 8 de l'ordre du jour : enquête globale en vue de fournir au ccrvdf des informations nécessaires pour l'enregistrement des composés issus de la base de données sur les besoins des pays en matière de lmr sur la liste des priorités et la base de données relatives aux besoins en lmr (CX/RVDF 16/23/9)**

**Position :** Le Sénégal félicite le Groupe de Travail et les co-présidents pour les efforts fournis dans l'orientation et le leadership nécessaires à la réalisation de l'enquête.

Nous appuyons les recommandations suivantes du Groupe de travail, selon lesquelles :

- Le comité devra continuer à constituer et à maintenir la base de données sur les besoins de différents pays en matière de LMR, par une lettre circulaire ; et
- Le CCRVDF23 devra instituer un Groupe de travail pour examiner les résultats de l'enquête globale, afin d'identifier les médicaments vétérinaires prioritaires et les lacunes en matière d'informations requises pour une évaluation positive et exhaustive de JECFA, et recommander des approches pouvant aider à obtenir les informations nécessaires.

Nous notons que la trypanosomose animale, qui est une maladie qui affecte le bétail en Afrique et les médicaments (Diminazene Aceturate et Isometamedium Chloride) utilisés pour son traitement, n'ont pas figuré dans l'enquête, en dépit du fait qu'ils aient été soumis.